



Monsieur Christian Bernard
Secrétaire départemental du SE-UNSA

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
D.S.D.E.N.
Secrétariat particulier
58, rue Rouget de Lisle
30031 NIMES Cedex 1

Nîmes, le 24 avril 2007

Ref courrier : 31/ Secrétaire départemental du SE-UNSA/Inspecteur d'Académie

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir conserver à l'ordre du jour de la CAPD du 26 avril 2007, la question de l'organisation du service des enseignants du 1^{er} degré ayant demandé un temps partiel de droit correspondant à une quotité de temps de travail égale à 80 %.

La seule organisation qui permettrait une période non travaillée et une période à temps complet, nous semble être une lecture restrictive de la circulaire publiée au B.O du 6 mai 2004.

En effet, la circulaire parle d'une organisation pluri-hebdomadaire et définit le temps partiel comme un aménagement du service de façon à obtenir un nombre entier de demi-journées.

Nous avons des propositions étayées à faire dans l'intérêt du service et des collègues.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'assurance de mon attachement au Service public d'éducation.

Christian Bernard
Secrétaire départemental du SE-UNSA